Image not found or type unknown

Donation au dernier des vivants

Par **LAUGE Catherine**, le **22/10/2018** à **13:46**

Bonjour,

Suite au décès de mon époux qui a 2 enfants d'un premier lit. Mon Notaire m'impose le choix de 100 % usufruit, sans aucune autre possibilité.La maison résidentielle est un bien qui nous appartenait à tous les deux, ainsi qu'une SCI. Mon époux a aussi des biens propres. A quoi dois je m'attendre....

Quels sont mes droits? mes recours ?

Merci pour votre aide
Catherine

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés